

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2022

111x22

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT BLAISE AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

La commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du bâti communal dans son centre ancien du chef-lieu. Ce projet comprend la rénovation de l'église Saint-Blaise, du théâtre Henri Martinet et du château du Vento.

Par délibération n°237x21 du 28 octobre 2021, le conseil municipal a donné son autorisation pour signer un accord-cadre multi-attributaires de maîtrise d'œuvre.

Les groupements de maîtrise d'œuvre retenus pour cet accord-cadre sont :

- Covalence (mandataire), 6 rue de Braque – 75003 Paris
Co-traitants : Atelier 32 Architectes, Ingénierie du patrimoine, Conseil en technique du bâtiment, ACTEB, Secure France
- 1090 Architectes (mandataire), 7 rue de Malte – 75011 Paris
Co-traitants : Berim, H. Hansen
- Arcan (mandataire), 19 quai Rive Neuve – 13007 Marseille
Co-traitant : ID&M Ingénierie

Ces trois groupements de maîtrise d'œuvre ont été consultés le 5 mai 2022 afin qu'ils établissent une offre pour le projet de rénovation de l'église Saint Blaise, sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 2 400 000 € HT.

La commission d'appel d'offres, réunie le 20 juin 2022, a décidé, au vu du rapport d'analyse des offres, d'attribuer le marché subséquent au groupement de maîtrise d'œuvre Covalence selon les conditions financières suivantes :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 2 400 000 € HT
- Taux de rémunération : 8,09 %
- Forfait de rémunération : 194 226 € HT
- Option retenue : mission SSI pour 1 800 € HT.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Le Maire, ou son représentant, adjoint au maire délégué à la commande publique, de signer le marché subséquent avec le groupement Covalence.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE Le Maire, ou son représentant, à signer le marché subséquent avec le groupement Covalence.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juillet 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI